Fédération Nationale FNAF Agroalimentaire et Forestière

LA FEDERATION COMMUNIQUE

MARIE-BLACHÈRE

NON À LA RÉPRESSION ET À LA RÉGRESSION SOCIALE !

Alors que notre organisation est devenue première organisation syndicale suite aux dernières élections professionnelles, la direction a usé de tous les subterfuges pour affaiblir, discréditer et casser la Cgt.

Aujourd'hui, deux de nos camarades font l'objet d'une procédure de licenciement pour le motif des plus sordides, à savoir sur l'aspect financier. Ces manœuvres n'ont pas d'autres finalités que de museler et faire disparaitre la Cgt dans les boulangeries Marie-Blachère. Notre syndicat s'est fortement développé. Il dénonce les conditions de travail avec un fort turn-over, des salaires très bas alors que les salariés ont des qualifications, notamment les boulangers. Par ses actions, il gène la direction pour imposer sa nouvelle politique.

Depuis plusieurs mois, celle-ci met en place une mise en franchise ultra-rapide que dénoncent nos camarades. Elle avance au pas de charge, ce ne sont pas moins de 200 boutiques qui passent en franchise tous les ans. Toutes nouvelles ouvertures se font dans le cadre de la franchise. Sans le dire, la direction est en train de réaliser un vaste plan de licenciements. Chaque année, ce sont environ 2 000 salariés qui quittent l'entreprise sans que celle-ci assume ses responsabilités en matière de licenciements collectifs. Le système de franchise est, pour le patronat, un formidable tiroir-caisse ! La direction du groupe n'assure plus la gestion du personnel et des boutiques, mais ces dernières sont obligées de se fournir à la maison mère pour les matières premières. C'est aussi la maison mère qui valide les décisions, même en matière de recrutement. Elle fixe également le prix de vente des produits et perçoit une redevance pour l'utilisation de la marque, voire le paiement d'un loyer. C'est donc le jackpot à tous les niveaux ! Alors que pour le responsable de la franchise, les marges de manœuvre pour rembourser ses emprunts et payer les salaires sont quasiment nulles.

Franchisés, les salariés bénéficient pendant seulement 15 mois des accords Marie-Blachère. Ensuite, ils doivent basculer sous la convention collective de la boulangerie artisanale qui reconnait beaucoup mieux les qualifications professionnelles, avec des niveaux de salaires plus élevés, allant parfois du simple au double avec ce qui se pratique dans la panification industrielle, convention collective choisie par le groupe, et enfin d'une couverture santé de meilleur niveau.

Il est donc aisé de comprendre que dans cette situation, la direction veuille se débarrasser du syndicat revendicatif, quitte à honteusement salir nos camarades !

Comme nous l'avons fait depuis la création du syndicat, nous sommes et serons au côté de nos camarades pour stopper cette procédure, laver leur honneur et faire valoir les droits des salariés. Nous mettrons tout en œuvre pour consolider le syndicat et avoir une action spécifique auprès des salariés des franchises pour revendiquer leur passage à la convention collective de la boulangerie artisanale.

Montreuil,
Le 22 octobre 2026

263 Rue de Paris – Case 428 – 93514 MONTREUIL – Tél : 01.55.82.84.45 – Fax : 01.48.51.57.49 – Email : fnaf@fnaf.cgt.fr